



**dokumente** \*

VERÖFFENTLICHUNG DER SPD-BUNDESTAGSFRAKTION

[www.spdfraktion.de](http://www.spdfraktion.de)

No. 01/11

# \* L'Afrique comme partenaire

## Nos objectifs et initiatives concrètes

## **IMPRESSUM**

**HERAUSGEBERIN:** FRAKTION DER SPD IM DEUTSCHEN BUNDESTAG  
PETRA ERNSTBERGER MDB, PARLAMENTARISCHE GESCHÄFTSFÜHRERIN

**REDAKTION:** CHRISTOPH STRÄSSER, MDB, BÄRBEL KOFLER, MDB, KARIN ROTH, MDB, HEIDEMARIE WIECZOREK-ZEUL, MDB  
**GESTALTUNG:** ÖFFENTLICHKEITSARBEIT

PLATZ DER REPUBLIK 1, 11011 BERLIN

**TELEFON:** (030) 227-57133  
**TELEFAX:** (030) 227-56800

[WWW.SPDFRAKTION.DE](http://WWW.SPDFRAKTION.DE)

ERSCHIENEN IM JUNI 2011

DIESE VERÖFFENTLICHUNG DER SPD-BUNDESTAGSFRAKTION DIENT AUSSCHLIESSLICH DER INFORMATION.  
SIE DARF WÄHREND EINES WAHLKAMPFES NICHT ALS WAHLWERBUNG VERWENDET WERDEN.

## Contenu

.....

05 **I Nos objectifs**

16 **II Les initiatives concrètes que nous voulons prendre**



# I Nos objectifs

## Renforcer l'Afrique comme partenaire

Les 53 Etats-membres de l'Union Africaine connaissent des phases de développement social, économique et politique très différentes. En dépit de leur hétérogénéité, on observe actuellement une tendance positive. Le continent est devenu plus sûr et avec plus de 1000 \$ US par an le produit national brut (PNB) par habitant est supérieur à bien des Etats-membres du G 20. Il existe néanmoins des différences extrêmes dans la répartition du PNB obtenu. Tandis que celui-ci atteignait près de 5700 \$ US pour l'Afrique du Sud en 2010, il n'était que de 920 \$ US pour la Côte d'Ivoire et de 250 \$ US par habitant pour le Malawi. Dans de vastes parties du continent, la stabilité est revenue. Dans les sondages d'opinion réalisés auprès des sociétés africaines, la démocratie est régulièrement plébiscitée comme forme de gouvernement. L'idée que l'Afrique doit prendre son destin elle-même en main fait son chemin. Le mécanisme d'évaluation intra-africaine (APRM) et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NePAD) sont des exemples d'une nouvelle prise de conscience des élites africaines de l'importance d'une bonne gouvernance. Pourtant, le continent reste largement tributaire de la politique internationale, qu'il s'agisse de politique de sécurité, de politique commerciale ou de développement. La création de l'Union Africaine (UA) en 2002 et d'organisations régionales a donné progressivement naissance à un nouveau système de coopération capable de surmonter les faiblesses structurelles actuelles avec le soutien de la communauté internationale.

---

## Faciliter les changements

Une politique africaine sociale-démocrate mène d'égal à égal le dialogue sur notre futur commun. Nous voulons contribuer, dans un contexte de partenariat emprunt de respect, à renforcer l'autonomie et le développement de l'Afrique et faire en sorte que la voix de l'Afrique soit entendue clairement et distinctement face aux défis mondiaux et à leurs solutions. Pour y parvenir, des changements doivent être opérés également dans les pays industriels : les européens doivent renoncer une bonne fois pour toute à faire deux poids deux mesures ainsi qu'aux incohérences de certains domaines politiques, comme par exemple les subventions de l'UE aux exportations agricoles, qui sont préjudiciables aux relations économiques avec les pays africains ou la politique européenne en matière de pêche qui ravit la base économique aux pays africains et qui prépare le terrain à la piraterie et à l'infiltration de groupes extrémistes. Mais des changements sont aussi nécessaires dans les pays africains eux-mêmes : outre le cadre constitutionnel démocratique, une bonne gouvernance doit être établie, autrement dit lutter contre la corruption, mettre en place des systèmes fiscaux appropriés, mettre en œuvre des mécanismes de contrôle institutionnels et de la société civile en guise de contrepoids à l'étalage de la force. Le soutien à des initiatives et à des organisations de la société civile et la coopération avec celle-ci en particulier revêtent pour nous une grande importance.

---

## Exploiter les intérêts communs, concrétiser les Objectifs du millénaire pour le développement, tenir ses engagements

Créer un ordre mondial juste, dans lequel ce sont les décisions en faveur des individus qui comptent et non pas l'économie de la finance ni le "droit du plus fort" qui envahissent la politique et écrasent les valeurs humaines, est dans l'intérêt commun des européens et des africains. Fixer des règles dans un monde globalisé qui contrebalancent la spéculation financière et renforcent l'économie réelle, est dans notre intérêt commun. Fixer des règles qui créent un modèle social planétaire, dans lequel l'exploitation n'existe plus et où la responsabilité économique va de pair avec la responsabilité sociale et écologique. Mettre un terme aux conflits et aux guerres civiles synonymes de misère et de manque de perspectives, est dans notre intérêt commun. Exploiter toutes les possibilités de prévenir les conflits et empêcher le transfert d'armes de guerre, d'équipements militaires ou d'autres armes dites légères et de petit calibre qui attisent les guerres civiles et les conflits violents et qui sont utilisées pour violer les droits de l'homme, est dans notre intérêt commun. Il est dans notre intérêt commun que l'Afrique tire elle aussi les leçons de l'expérience européenne en matière de maintien de la paix par l'intégration et la coopération. Il est dans notre intérêt commun de lutter contre les changements climatiques et de pratiquer une politique de développement durable, de préservation des bases naturelles de l'existence, de promotion des énergies renouvelables et d'investissement dans des technologies d'avenir respectueuses de l'environnement. Nous plaidons par conséquent en faveur d'un partenariat et d'un rôle commun des Etats européens et africains pour la création d'une nouvelle convention internationale sur le climat. Il est dans notre intérêt commun de tout mettre en œuvre pour que l'Afrique concrétise les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015. Sans l'Afrique, ces objectifs ne seront pas atteints à l'échelle mondiale en 2015. Il est par conséquent nécessaire que la communauté internationale respecte ses engagements financiers, que – contrairement à la tendance qui se dessine – les subventions à la coopération au développement ne soient pas réduites mais augmentées conformément au plan adopté par l'UE et visant à augmenter progressivement la part de l'aide au développement du PNB, et qu'un impôt sur les transactions financières soit enfin être introduit vu son absolue nécessité pour le financement de la lutte contre la pauvreté. Il est dans notre intérêt commun d'enrayer l'effondrement des Etats et de faire échec à la propagation de l'économie de la violence et aux groupes violents et de créer un Etat souverain dans l'intérêt des prestations dont il fait bénéficier ses citoyennes et ses citoyens. Nous voulons élaborer un partenariat pour l'instauration de la démocratie et des droits de l'homme. Il ne s'agit pas d'exporter certaines formes de droit de vote ou de travail parlementaire, mais de faire en sorte qu'hommes et femmes, indépendamment du lieu où ils vivent, puissent décider par leur vote en toute liberté et sans entraves de leurs gouvernants.

.....

## Amplifier la voix de l'Afrique dans le monde

Impossible de résoudre les problèmes planétaires sans la voix de l'Afrique dans les organisations internationales. Il est par conséquent indispensable que l'Afrique soit désormais représentée au Conseil de Sécurité de l'ONU, en fonction de son importance, et que les pays en développement africains soient mieux représentés dans les instances des structures décisionnelles de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI). Il faut également mettre un terme à la répartition entre les USA et l'Europe des fonctions de direction dans les institutions financières internationales. Pourquoi un africain ou une africaine ne pourrait-il/elle pas être élu(e) comme prochain président de la Banque Mondiale et donc de la banque mondiale la plus importante en matière de développement ? La structure du G 20 ne correspond pas non plus aux principes d'une bonne gouvernance mondiale, puisque les pays africains, qui sont les plus touchés par les changements climatiques et l'impact d'une dogme néo-libéral prédominant comme par le passé, n'y sont en réalité pas représentés. Aussi faut-il donner suite à toutes les initiatives visant à créer un conseil de sécurité mondial de l'ONU pour les questions économiques et sociales et dans lequel toutes les régions du monde, y compris l'Afrique, devraient y être représentées au plus haut niveau. Il est également nécessaire de mettre en œuvre la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU de juin 2009 portant création d'un Groupe d'experts pour atténuer les risques systémiques, qui devait réunir des expertes et des experts de haut rang de toutes les régions du monde et de toutes les écoles de pensées économiques. Il devait avoir pour mission d'analyser les risques systémiques des marchés financiers mondiaux et de soumettre des propositions destinées à prévenir les futures catastrophes financière

## Soutenir le potentiel de l'UA

L'Afrique doit maîtriser des problèmes plus importants que les autres continents. Il en résulte une responsabilité particulière à commencer par les africaines et les africains eux-mêmes. En créant l'UA, les Etats africains ont institutionnalisé leur autonomie sous forme d'une organisation régionale autonome. Son statut lui permet, d'une façon générale, de maintenir la paix, la sécurité et de promouvoir un développement économique et humain durable. Il convient de renforcer son potentiel de base existant et de soutenir l'UA dans ses efforts de développement positif du continent africain. Nous voulons renforcer notre soutien aux efforts que l'Afrique déploie elle-même pour développer l'UA et ses organes, afin qu'ils deviennent des institutions capables d'agir efficacement dans le cadre des missions de maintien de la paix de l'UA, de la Cour des droits de l'homme de l'UA et du Parlement Panafricain. Parallèlement à la recherche de mécanismes de financement interne, il importe de promouvoir la formation initiale et la formation continue de personnels qualifiés et de parfaire les compétences des hauts responsables siégeant dans les organes de l'UA comme par exemple au Parlement Panafricain.

## Promouvoir la stratégie de l'UE pour l'Afrique et la prévention des conflits

En vertu de la stratégie de l'UE pour l'Afrique et du plan d'action adopté à Lisbonne en 2007, les relations des continents voisins doivent être fondées sur une base nouvelle. Un partenariat authentique implique expressément que l'on assume ses responsabilités en matière d'action politique. Il convient de continuer à promouvoir et à revendiquer l'autonomie de l'Afrique telle qu'elle est consignée dans ses grandes lignes dans le cadre du NePAD et de l'APRM comme catalyseur important du changement démocratique. Nous nous engageons pour la réalisation concrète de la stratégie africaine de l'UE pour l'Afrique, qui s'exprime dans les plans d'actions pour la période 2007-2010 et 2011-2014. Nous sommes préoccupés par l'existence d'un lien contre nature entre l'UE et la Libye, qui a désormais pour conséquence de rendre la fuite impossible dans l'Union Européenne aux réfugiés politiques en provenance des pays d'Afrique de l'Est et de maintenir les réfugiés africains dans les camps libyens dans des conditions contraires à la dignité humaine. L'Europe ne doit en aucun cas s'accommoder de cette situation profondément répréhensible au plus haut point au plan moral. Nous avons besoin d'une nouvelle politique migratoire en faveur des réfugiés qui soit conforme aux valeurs européennes de solidarité et d'humanisme. Il convient de lutter contre les causes de ces mouvements de réfugiés et non pas contre les réfugiés eux-mêmes. L'UA et les coopérations régionales devraient contribuer à la prévention des conflits, à la promotion d'un règlement pacifique de ceux-ci et intervenir dans les conflits le cas échéant et rétablir la paix. Nous voulons renforcer notre soutien aux efforts de l'UA et des organisations africaines régionales visant à rétablir et à préserver la paix et la sécurité. Le renforcement des moyens de l'UA pour maintenir la paix doit être intensifié. Le service civil pour la paix est un instrument d'intervention efficace dans les régions en conflit. Les travaux du Centre des missions internationales de paix (ZIF) doivent être assurés à long terme.

## Exploiter les coopérations triangulaires dans la lutte contre la pauvreté

Les pays africains doivent augmenter leur capacité à se procurer des avantages commerciaux dans le cadre de leurs relations économiques et ils devraient adopter une approche plus stratégique pour nouer de nouvelles alliances, afin de préserver leurs intérêts nationaux. Les pays en développement africains devraient affecter les fonds qu'ils perçoivent de pays émergents à la stabilisation de leurs propres projets et au remboursement des crédits qu'ils ont contractés. Nous sommes en faveur du maintien des "coopérations triangulaires" malgré la crise financière et économique et au développement du soutien aux échanges entre pays en développement. La coopération avec les pays émergents, qui déploient leurs activités en Afrique, doit contribuer à améliorer la coopération et la collaboration dans l'esprit de l'Accord d'Accra. Dans ce contexte, il convient également de renforcer la participation du secteur privé et des parlements à ces partenariats.

## Lutter contre la pauvreté et la faim, promouvoir le développement économique en faveur des pauvres

Selon nos principes sociaux-démocrates, la croissance économique doit tenir compte de la protection des ressources naturelles et les pauvres doivent profiter plus que les autres de la croissance économique au sens d'une croissance en faveur des pauvres. Si les investissements privés doivent être le moteur du développement économique en faveur des pauvres il est nécessaire de supprimer les obstacles bureaucratiques, de prévenir la corruption et d'instaurer une sécurité juridique. Mais surtout, les investissements privés doivent être intégrés dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté. L'Agenda pour le travail décent de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) doit être partie prenante de toutes les stratégies de lutte contre la pauvreté : création d'emplois, mise en place de réseaux de sécurité sociale, des syndicats libres, le dialogue entre les partenaires sociaux. Nous préconisons le renforcement de syndicats indépendants en Afrique et le dialogue social avec les gouvernements et les entreprises. Ce sont précisément les pauvres qui doivent bénéficier d'un accès aux crédits et aux capitaux. C'est pourquoi nous estimons qu'il est particulièrement important de promouvoir l'accès aux services financiers et aux microcrédits, en particulier pour les femmes.

Le droit de se nourrir nous oblige, d'une façon générale, à garder en vue non seulement l'objectif d'augmenter la production agricole, mais encore de prendre des mesures sélectives pour lutter efficacement contre la pauvreté sur une grande échelle et pour garantir l'approvisionnement en denrées alimentaires aussi bien à la campagne qu'en ville. La résolution visionnaire des gouvernements africains prévoyant d'investir 10 % de leur budget en faveur de la promotion de l'agriculture (l'Engagement de Maputo en 2004) et le programme agricole du NePAD (Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine, PDDAA) constitue la ligne directrice d'un nombre croissant de pays en matière de développement public de l'agriculture. Nous soutenons cette nouvelle orientation. Le changement majeur concerne la prise en compte du secteur des petits agriculteurs qui représente l'immense majorité de la population rurale et qui doit être libéré du stigmate de l'agriculture de subsistance. Les petites agricultrices et les petits agriculteurs, les ouvrières et ouvriers agricoles qui ne possèdent pas de terres sont des entrepreneurs et font partie du secteur privé au même titre que les grandes entreprises agro-alimentaires. Cela signifie pour nous qu'il faut développer les coopératives agricoles, les syndicats agricoles et les associations professionnelles agricoles. Les organisations professionnelles et les coopératives sont nécessaires pour doter la majorité de la population agricole constituée de petits exploitants d'une voix politique, d'un pouvoir économique et d'une capacité de contrôle du commerce de l'Etat. Il existe un besoin urgent de nouveaux investissements et d'investissements supplémentaires dans la recherche et le conseil agricoles comme services pour les foyers pauvres. En outre, la recherche et l'assistance-conseil doivent renforcer les connaissances, les capacités et l'auto-organisation des pauvres et tenir compte de l'égalité des sexes dans tous ses aspects.

## Empêcher l'accapement des terres

La garantie de l'approvisionnement en denrées alimentaires est d'une importance fondamentale pour un continent sur lequel vivent encore aujourd'hui plus de 300 millions de personnes qui souffrent de la faim. Par conséquent, les investissements dans les terres africaines doivent assurer une production de denrées alimentaires suffisante pour couvrir les besoins du marché intérieur et faire en sorte qu'aucune communauté ne soit privée des terres nécessaires à sa subsistance, que les ouvriers agricoles locaux soient embauchés en vertu de la réglementation en vigueur et que les investissements dans l'infrastructure soient axés sur le développement durable. Aussi soutenons-nous les gouvernements africains qui négocient des contrats axés sur la base du développement durable et les concluent en y associant les communautés concernées. Les accords régionaux et internationaux doivent créer des normes valables à l'échelon mondial pour l'achat de grandes surfaces agricoles et les investissements dans celles-ci. Les achats de terres à but exclusivement spéculatif doivent être frappés d'interdiction. Les entreprises agricoles opérant en Afrique doivent assumer leurs responsabilités et s'engager à renoncer à faire des bénéfices à court terme au profit d'investissements sur le long terme au sens du développement durable.

## Permettre une réglementation de l'exploitation des ressources dans l'intérêt général

Les principales réformes en vue de réglementer l'exploitation des ressources dans l'intérêt général doivent être engagées en priorité dans les différents pays. Il existe toutefois trois approches que nous soutenons et qui devraient rendre plus difficiles les pires excès en matière de corruption, de fuite des capitaux et de gouvernance autoritaire.

1) *Instaurer la transparence*: Aux termes de l'amendement Cardin-Lugar, les entreprises américaines sont tenues de publier le détail des paiements versés à des gouvernements étrangers sur la base des pays et des projets concernés. Près de 90 pour cent de l'ensemble des compagnies pétrolières actives à l'international sont concernées par cette disposition. L'Europe devrait elle aussi adopter une disposition obligatoire similaire, afin d'obliger l'ensemble des entreprises internationales à dévoiler leurs flux financiers.

2) *Limiter les marges de manoeuvre*: Les marges de manoeuvre des personnes ou des groupes participant de manière avérée à l'exploitation criminelle des ressources et/ou à leur négoce à l'échelle internationale, doivent être restreintes. Les restrictions aux déplacements, tout comme l'élimination impérative des paradis fiscaux internationaux sont des possibilités parmi d'autres.

3) *Renforcer l'obligation politique de rendre des comptes*: Les richesses naturelles d'un pays devraient profiter à toutes ses citoyennes et à tous ses citoyens. Les recettes perçues pourraient être utilisées en tout ou partie via un système de versements en espèces directs. La richesse d'un petit nombre serait ainsi redistribuée à la grande majorité de pauvres qui disposeraient d'une qualité de vie améliorée et qui pourraient investir. L'Etat retoucherait sa part de ces paiements par le truchement d'une fiscalité améliorée. Une obligation mutuelle de rendre des comptes serait ainsi établie entre l'Etat et la société, laquelle est quasiment inexistante à ce jour dans la plupart

des pays d'Afrique. Les programmes de l'EITI (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives), qui ont été lancés dans un certain nombre de pays, ont besoin d'être accompagnés et évalués de manière systématique. Ils pourront alors apporter une contribution précieuse à l'amélioration des conditions de vie des populations dans les régions et les Etats riches en matières premières.

La société civile organisée sur une base nationale ou régionale revêt une importance centrale pour toutes ces approches. C'est elle qui doit exiger en priorité de ses gouvernements qu'ils soient soumis à une obligation plus stricte de rendre des comptes, qu'ils agissent dans l'intérêt général et qu'elle participe aux bénéfices de l'exploitation des ressources naturelles. Dans ce contexte, elle peut compter sur notre aide directe et internationale.

---

## Faire en sorte que le droit de l'homme à l'instruction devienne réalité

Dans le second objectif de la déclaration du millénaire, la communauté internationale s'est engagée en donnant des garanties pour que d'ici à 2015 les enfants du monde entier, filles et garçons, puissent suivre une scolarité complète dans le primaire. La formation, et en particulier la formation primaire, constitue la base de tous les autres piliers de notre coopération. Une scolarité obligatoire pour les enfants en âge de fréquenter l'école primaire devrait également devenir la norme dans tous les pays africains, car la fréquentation de l'école, en particulier par les filles, est souvent subordonnée à des contraintes économiques telles que l'exploitation abusive des enfants à des tâches ménagères ou agricoles. Parallèlement aux taux de scolarisation, il convient d'attacher une importance croissante aux taux de réussite. Il faut également assurer le recrutement d'un personnel enseignant qualifié et rémunéré en conséquence. Selon les estimations de l'UNESCO près de quatre millions d'enseignants supplémentaires sont nécessaires en Afrique subsaharienne. Afin de combler cette grave lacune, il convient d'accroître les investissements dans la formation des enseignants et notamment dans le primaire. Parallèlement à la mise en place d'un système d'éducation primaire performant, des structures adaptées et performantes doivent également être développées pour le secondaire. L'objectif étant en l'occurrence d'établir une offre suffisante pour l'éducation secondaire. Il convient d'empêcher l'exode de personnels qualifiés et de leur savoir (la "fuite des cerveaux"). Les formations professionnelles et universitaires doivent tenir compte des perspectives des étudiants sur leur marché de l'emploi national ainsi que des exigences du marché de l'emploi du pays partenaire correspondant.

---

## Organiser des systèmes de santé holistique sur la base de la solidarité

La plupart des pays africains ne disposent pas encore des ressources financières suffisantes, si bien qu'un soutien durable de la part des pays donateurs est nécessaire dans le cadre de la

coopération au développement. L'accès à égalité de droits à des soins de santé appropriés est un élément-clé de la politique de développement et de la lutte contre la pauvreté. Nous misons sur des soins de base financés à partir des budgets publics et sur le renforcement des systèmes de sécurité sociale solidaires. C'est le seul moyen, précisément pour les plus pauvres parmi les pauvres, de leur permettre de se prémunir contre l'ensemble des risques de maladie. Les régimes de l'économie privée axés sur les bénéficiaires ne sont pas la bonne solution. Les efforts des donateurs et des partenaires pour mettre en place des systèmes de santé solidaires doivent constituer la condition sine qua non dans la coopération au développement. La mise en place des régimes de soins de santé de base holistiques à l'échelon régional doit être associée à des projets des donateurs. L'expérience montre en effet que des fonds de santé verticaux comme par exemple le *Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et la paludisme* (GFATM) ont permis d'abaisser les taux de mortalité liés aux maladies graves. Ces efforts doivent être poursuivis et associés à des approches systémiques horizontales d'un régime de soins de santé solidaire. La formation du personnel médical et des sages-femmes joue un rôle important dans ce contexte. Le recrutement et la rémunération appropriés de personnels sanitaires spécialisés doivent bénéficier de subventions directes si l'on veut endiguer la "fuite des cerveaux" parmi le personnel sanitaire qualifié. Ces subventions peuvent par exemple prendre la forme d'aides budgétaires dans le secteur de la santé. Le *Code de déontologie* de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), destiné à empêcher le débauchage des personnels médicaux spécialisés, doit être respecté à l'échelle nationale et européenne. La mise à disposition de médicaments bon marché est une condition essentielle à la lutte contre les maladies, en particulier contre celles qui ont été négligées jusqu'à présent. L'aide à la recherche et au développement par des instruments innovants (PDP) est capable d'assurer à long terme un approvisionnement en médicaments bon marché. Dans ce but, la production et le négoce de génériques, qui font l'objet de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (accord sur les ADPIC), doivent être renforcés. En outre, l'efficacité et l'utilité des médicaments doivent être nettement améliorées.

Des campagnes d'information régulières sur le planning familial et l'accès aux contraceptifs doivent être organisées pour améliorer la santé des femmes. A cette fin, il faut prévoir des mesures particulières pour améliorer la santé des femmes, leur santé sexuelle et leur capacité de reproduction, leur droit à l'autodétermination sexuelle et leur indépendance financière. L'égalité des femmes doit être intégrée dans les programmes nationaux pour la santé et la sécurité sociale. Le planning familial est un facteur-clé important pour sensibiliser à la croissance démographique évitable. Il fait partie d'une stratégie de lutte contre la pauvreté et de protection climatique.

Les crédits d'ores et déjà disponibles alloués aux dépenses de santé doivent être utilisés plus efficacement par une coordination et une concertation de tous les acteurs. La création d'un organisme centralisé est nécessaire à cet effet : le Leadership mondial en matière de santé. L'OMS peut et doit assumer cette fonction. Une concertation au niveau international entre les organisations membres de l'ONU comme l'UNFPA, l'ONUSIDA et les organisations comme l'IPPF et la GAVI Alliance et le GFATM, ainsi qu'entre d'autres fonds et fondations multilatéraux, est urgente pour éviter les structures faisant double emploi et accroître l'efficacité. Pour garantir un accès de tous à l'égalité de droits aux services sanitaires médicaux, les Etats africains doivent également considérer la santé comme un bien commun. La couverture des risques sanitaires et financiers des suites

d'une maladie doit par conséquent être garantie par les Etats nationaux au moyen d'un système de sécurité social financé sur une base solidaire.

Il est également évident, dans le secteur de la santé, qu'une répartition forcée des crédits allemands à la coopération au développement n'est pas à la hauteur des défis actuels au vu de son ratio de 2 à 1 pour l'aide bilatérale et l'aide multilatérale et doit par conséquent être révisée immédiatement.

---

## Préserver et protéger les droits de l'homme

Le soutien apporté aux gouvernements réformistes et le renforcement des organisations de la société civile sont caractéristiques de la politique sociale-démocrate. Une bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme vont de pair. Nous soutenons par conséquent systématiquement la transposition de la résolution 1325 de l'ONU "Femmes, paix, sécurité", qui exige que les femmes jouent un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits et qu'elles soient protégées contre la violence, notamment sexuelle. Il faut exiger avec plus de vigueur le droit à l'autodétermination sexuelle et soutenir les efforts des gouvernements dans ce sens. L'Afrique du Sud, qui protège l'autodétermination sexuelle dans sa constitution, est un bon exemple à cet égard. La Cour des droits de l'homme africaine, financée par des fonds d'origine allemande, est un organe relativement récent de l'UA. Nous attendons qu'elle apporte une contribution efficace, au moins à long terme, contre l'impunité. Dans les pays réformistes, nous soutenons à l'échelle bilatérale et multilatérale, la mise en place et le renforcement de structures assurant le respect du droit. La plupart des Etats africains ont ratifié les principales conventions des droits de l'homme internationales et sont tenus de les respecter. Notre action politique est par conséquent régie par l'exigence d'une application rigoureuse des droits de l'homme politiques et civils, ainsi qu'économiques, sociaux et culturels. Les structures de l'Etat de droit et des droits de l'homme doivent être renforcées par ailleurs, comme par exemple la Commission africaine pour les droits de l'homme, les commissions nationales pour les droits de l'homme et les organisations non gouvernementales, qui s'engagent en faveur des intérêts à défendre en matière de droits de l'homme et des réformes de la justice. Nous sommes particulièrement préoccupés par le sort de ces femmes et de ces hommes courageux qui défendent les droits de l'homme et qui sont exposés à de graves dangers dans les pays africains autoritaires.

---

## Promouvoir l'égalité des sexes

Afin d'accélérer le rythme de l'accession à l'égalité des droits, trois champs d'actions que nous soutenons sont particulièrement importants:

Renforcer le rôle des femmes dans la politique, l'administration et la justice:

En Afrique, les femmes sont loin de participer aux décisions politiques et administratives importantes. Les politiciennes sont des modèles importants qui encouragent les autres femmes à participer aux processus décisionnels. L'instauration de quotas et les systèmes électoraux sont par conséquent décisifs pour améliorer la participation des femmes à la politique.

Promouvoir l'égalité des droits dans la société:

Les femmes doivent être promues dans un plus grand nombre de secteurs de la société : la prise en main de leur destin est décisif pour la santé de leur famille, le développement de régions entières et se traduit par des taux de croissance supérieurs. Dans cet ordre d'idées, elles doivent non seulement bénéficier d'un accès garanti à la formation primaire, mais encore à l'enseignement secondaire, à l'université et à des formations qui leur garantissent l'autonomie financière et un accès à égalité de droits au marché de l'emploi. Les microcrédits facilitent l'accès des femmes à l'indépendance et, partant, à la création d'entreprises et leur assurent un moyen de subsistance. Le développement de cet instrument doit être poursuivi. Nous soutenons par ailleurs les organisations de femmes, afin de les aider à surmonter les idées traditionnelles, souvent patriarcales, sur leur rôle dans la société et la façon dont la société les traite et pour assurer la participation des femmes à la société à égalité de droits. La réglementation sociale dans son ensemble doit être rédigée et contrôlée selon le principe de l'égalité des sexes.

Respect des droits sexuels:

Il faut mettre un terme à toute forme de violence contre les femmes. Les viols individuels et collectifs utilisés comme une arme de guerre dans les conflits, comme récemment au Congo, sont des crimes de guerre comme l'a constaté le conseil de sécurité de l'ONU dans une résolution. Les responsables de ces crimes doivent faire l'objet de poursuites internationales et être condamnés par ces instances. La Cour pénale internationale, aux termes de sa mission, donne espoir que ces criminels soient amenés à rendre des comptes.

La mutilation des parties génitales des femmes, qui est proscrite par des résolutions de l'ONU, enfreint leurs droits à l'intégrité physique. Dans le Protocole de Maputo de 2003 relatif aux droits des femmes, les Etats africains s'engagent à punir de sanctions pénales la mutilation des parties génitales des femmes. Les droits des femmes relatifs à leur sexualité doivent être renforcés. Dans ce contexte, le planning familial est décisif. Il s'agit en l'occurrence surtout de l'accès aux méthodes de contraception qui ne peuvent pas être contrôlées par des hommes. Le VIH/SIDA frappe de plus en plus de femmes: environ 75 pour cent des personnes nouvellement contaminées en Afrique sub-saharienne sont des jeunes filles et des femmes. Les travaux actuels des organisations non gouvernementales et des organisations nationales et internationales, avant tout ceux du Fonds global ainsi que de l'UNFPA, apportent une importante contribution à la lutte contre le VIH/SIDA. Compte tenu des taux de contamination dramatiques, qui dépassent nettement les 20 pour cent dans plusieurs pays subsahariens, les aides doivent être subventionnées durablement ainsi que par l'augmentation des contributions de la communauté nationale et internationale.

## Promouvoir la protection du climat

L'adaptation aux changements climatiques est un problème grave pour les pays africains. Pour que les transformations écologiques, le passage à une *économie sobre en carbone*, puissent être également l'occasion d'un essor respectueux de l'environnement, les pays industrialisés comme l'Allemagne et compte tenu de leur responsabilité historique, doivent montrer l'exemple en matière de changements climatiques (*new deal vert*). L'Allemagne et l'UE ont par conséquent tout intérêt à dissocier la consommation d'énergie et les émissions de CO<sub>2</sub> de la croissance économique. La protection du climat doit commencer notamment là où la prévention de ces émissions de CO<sub>2</sub> est la plus efficace et la plus économique. Etant donné que c'est le cas des pays émergents en particulier en raison de leur niveau technique encore faible, les mesures de protection du climat dans le cadre de la coopération au développement politique doivent être soutenues surtout dans ces pays. Or, les émissions de gaz de serre vont progresser plus rapidement dans ces pays émergents dans les années à venir que le nombre de mesures préventives prévues, en raison de leur dynamisme économique et de leur croissance démographique. Avec leur trafic routier et aérien et leur industrie en pleine croissance, outre l'augmentation de l'utilisation de la climatisation dans les bureaux et les ménages privés, les grandes métropoles africaines de plus d'un million d'habitants affichent forcément un bilan écologique négatif en raison, entre autres, de l'augmentation des émissions de CO<sub>2</sub>. La lutte contre la pauvreté, si elle veut réussir, s'accompagnera nécessairement d'une augmentation de la consommation d'énergie dans les pays en développement. C'est pourquoi, nos pays partenaires doivent avoir accès à des systèmes de production et d'utilisation d'énergie plus efficaces et sans danger pour le climat, qui doivent être basés à long terme principalement sur les énergies renouvelables commercialisables. Selon nous l'énergie nucléaire n'est pas une technologie qui présente un potentiel d'avenir pour les pays africains. Au contraire, les conditions climatiques propres à l'Afrique se prêtent à l'utilisation de technologies modernes dans le domaine des énergies renouvelables. Nous nous employons à ce que les conférences ultérieures à la conférence de Copenhague aboutissent. L'objectif est de conclure un accord à caractère juridiquement obligatoire sur la base de l'objectif de limiter le réchauffement de la planète à deux degrés. Des modèles de financement à long terme et à caractère obligatoire au plan international sont nécessaires à cet effet, afin que les pays en développement puissent supporter les coûts du changement climatique. Le financement international des changements climatiques doit débloquer des fonds supplémentaires pour financer le développement, il doit reposer sur une approche fiable dans l'esprit du développement durable, afin que les pays partenaires puissent planifier sur le long terme.

---

## II Les initiatives concrètes que nous voulons prendre

1. Nous plaidons en faveur d'une alliance de ceux qui, dans les Etats africains et les pays d'Europe, veulent parvenir à un accord ambitieux sur les changements climatiques, les énergies renouvelables et mettre en œuvre par ailleurs le financement de mécanismes d'adaptation.
2. Nous nous engageons en faveur du renforcement de l'Union Africaine, de sa représentation dans toutes les instances internationales, tant au Conseil de sécurité de l'ONU qu'au G 20, et du soutien au Parlement panafricain. Nous voulons que la coopération soit intensifiée également avec les communautés pour la sécurité régionales.
3. Nous voulons contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement du millénaire en Afrique d'ici à 2015, en priorité la formation, l'augmentation des investissements dans le développement rural, la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose et la lutte contre la mortalité des mères et de leurs enfants. A cet effet nous soutenons le travail du Fonds Global. Nous veillons à ce que les engagements de la conférence de Gleneagles soient respectés, à savoir l'augmentation de 25 milliards de dollars US par an de l'aide à l'Afrique.
4. Nous voulons aider à la mise en place de régimes de sécurité sociale et au renforcement de la position des femmes dans la société en leur donnant accès, entre autres, aux instruments du planning familial et dans le but de renforcer leur autonomie économique.
5. Nous soutenons l'*Agenda du travail décent* de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), à savoir la création d'emplois et la formation dans le respect des normes de travail de l'OIT : non à l'exploitation des enfants par le travail, non au travail forcé, oui au travail de syndicats libres et à la non discrimination. Nous nous engageons, dans le cadre de la refonte des directives de l'OSCE, pour que des normes obligatoires soient fixées afin de respecter les normes sociales en matière de droits de l'homme lors de transactions commerciales effectuées par des entreprises multinationales.  
Nous voulons des accords commerciaux justes et favorables au développement, qui mettent un terme aux subventions à l'exportation des produits agricoles et aux aides internes des pays industrialisés induisant des effets de distorsion des échanges et qui confèrent en même temps aux pays en développement une protection suffisante pour leur secteur agricole si important pour assurer leur approvisionnement en denrées alimentaires et pour les entreprises industrielles et de services en phase de création.
6. Nous appuyons les initiatives visant à réglementer l'exploitation des ressources dans l'intérêt général. L'UE devrait adopter une réglementation ayant force de loi, afin que les entreprises internationales publient leurs versements aux gouvernements de pays en dévelop-

pement. Nous soutenons toutes les initiatives en faveur de la transparence, entre autres l'EITI.

7. Nous nous engageons en faveur d'un accord destiné à empêcher le transfert des armes dites légères et de petit calibre et des armements divers qui attisent les guerres civiles et les conflits violents et qui sont utilisées pour perpétuer les pires violations des droits de l'homme.
8. Nous exigeons l'application des principes de *bonne gouvernance*, à savoir le renforcement de la démocratie et des droits de participation des individus, la lutte anti-corruption, le changement de gouvernement par voie d'élections et le développement de la liberté d'expression et de la presse.
9. Dans toutes les décisions futures, nous renforçons la position des groupes et des organisations de la société civile et recherchons la coopération avec eux. Ce principe vaut notamment pour les groupes et les personnes qui s'engagent en faveur du renforcement des droits de la femme et des salariés.
10. Nous nous engageons en faveur d'un partenariat énergétique entre l'Europe et l'Afrique. Ce partenariat énergétique présente de multiples facettes : il concerne le transfert de technologies dans le secteur des énergies renouvelables et la création de l'infrastructure correspondante ainsi que la formation dans les pays africains directement. Le développement économique en pleine croissance ne doit pas être favorisé par le biais du développement de l'exploitation du charbon ou par l'énergie nucléaire, si l'on veut éviter de mettre la planète encore plus en péril. Ce partenariat peut être réalisé via le soutien apporté par les instruments de la coopération au développement ou par des partenariats au développement avec l'économie. Les initiatives de production d'énergie, comme par exemple le projet *Desertec*, doivent contribuer à favoriser la production et la répartition de l'énergie dans les pays africains, ainsi que le transfert des connaissances et l'implantation d'industries locales.